Schweizerische
Fachstelle
für
behindertengerechtes
Bauen

Centre suisse
pour
la construction
adaptée
aux handicapés

Centro svizzero
per
la costruzione
adatta
agli andicappati

Bulletin d'information

No 15-89 décembre 1989

Avant-propos 2
Habitat adaptable 3
Relations publiques 7
Indications techniques 11
Services régionaux de consultation 14
..... en bref 15

Avant - propos

Prochainement sur cet écran .....

"Ha ndi c aps"

"Thomas Berger, architecte, postule l'emploi de directeur de projet auprès du cabinet d'architectes Keller. A la suite d'un entretien assez peu encourageant, il obtient toutefois le poste. Dès le premier projet qui lui est confié il conçoit des plans répondant aux besoins des personnes handicapées - sans coûts supplémentaires. Mais son patron, l'architecte Keller, est sceptique..." Le but de notre film vidéo était de faire passer un message important et utile de manière distrayante. La première, le 7 décembre 1989, nous dira si nous avons visé juste.

La "construction adaptable" thème de ce film, est aussi celui d'un compte-rendu présenté par deux collaborateurs du Centre suisse qui ont participé en Hollande à un symposium européen, consacré lui aussi à ce même problème. Ce premier test de coopération avec la Communauté s'est révélé concluant.

Troisième acte: le 29 novembre aura lieu à l'hôtel Zurich, dans la métropole alémanique, une manifestation intitulée "Les handicaps et le marché de l'immobilier". Ce colloque, organisé conjointement par le Centre suisse et la Neue Zürcher Zeitung s'adresse surtout aux représentants du secteur immobilier.

Bilan intermédiaire: on sait bien qu'en matière de construction les choses avancent plus lentement qu'on ne le voudrait. Mais il est maintenant bien improbable, du moins l'espérons-nous, que rien ne bouge dans le domaine de la "construction adaptée".

Une quantité inhabituelle de documents sont joints au présent Bulletin, dont le principal est le nouveau guide. Il a exigé beaucoup de travail de la part des organisations et institutions qui ont participé à sa mise au point, mais il exprime un très large consensus à propos de la construction sans barrières architecturales en Suisse. Nous vous recommandons vivement d'en faire l'une des pierres angulaires de votre travail.

Pour l'équipe du Centre
Andreas Stamm

Documents en annexe:

- Guide (une certaine quantité a déjà été expédiée par courrier séparé)
- Liste des services de consultation en construction

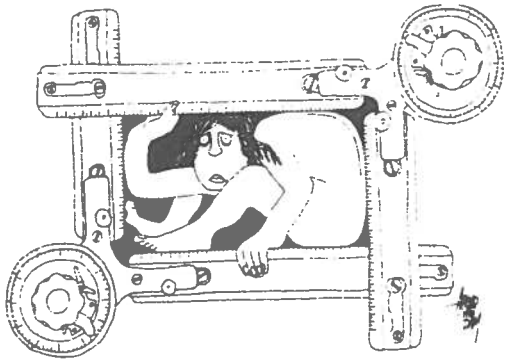

Habitat adaptable

La CEE ne dort pas

Intéressant colloque en Hollande

La roue aurait-elle été découverte deux fois? Nous n'aurions en tout cas jamais pensé que les Hollandais aient une vue presque identique à la nôtre en matière de construction adaptable (cf. Bulletin 14/89). C'est donc avec une certaine appréhension initiale que nous primes part au Symposium "Aanpassbaar Bouwen" de Nunspeet, organisé par l'association faîtière des coopératives de construction des Pays-Bas (Nationale Woningraad, NWR) avec la coopération de la commission de la CEE. Soit dit en passant, nous étions les deux seuls originaux n'appartenant pas à la Communauté! Un honneur pour le Centre suisse dans cet aéropage international...

La première journée de ce colloque (qui se tenait dans le Centre de conférences de la NWR) fut consacrée à l'exposition générale du sujet, développée surtout par les Hollandais. Le lendemain, diverses excursions nous permirent de voir des exemples concrets de constructions adaptées. La troisième journée, enfin, fut occupée par des travaux en groupes (constitués selon des critères linguistiques), puis leurs résultats furent comparés afin d'en tirer des lignes générales d'action au sein de la CEE.

Les Hollandais parlèrent notamment d'un phénomène que nous connaissons bien: la stratégie statique consistant à construire spécialement pour les handicapés se heurte aux impératifs du marché. Ils décrivirent ensuite la mise en pratique des notions "adaptable" et "adapté", distinction qui permit une stratégie dynamique de construction. En Hollande, près d'un quart des appartements étant construits par des coopératives, les conditions du marché de l'immobilier sont différentes de ce qu'elles sont ici et dès 1985, 40 des 700 coopératives hollandaises de construction se mirent à appliquer des connaissancees jusque là purement théoriques.

Il faut ajouter que des facteurs financiers non négligeables contribuèrent au départ de cette expérience. Le principe de l'adaptabilité de la construction permet d'abaisser de 30 à 60% les coûts d'adaptation d'un logement aux besoins d'un locataire âgé ou handicapé. Ce fait joue naturellement un rôle décisif, car les travaux d'adaptation sont, aux Pays-Bas, entièrement pris en charge par l'Etat, quels que soient les revenus et les conditions de l'habitat. Le vieillissement de la population au cours des prochaines décennies pèse aussi dans la balance.

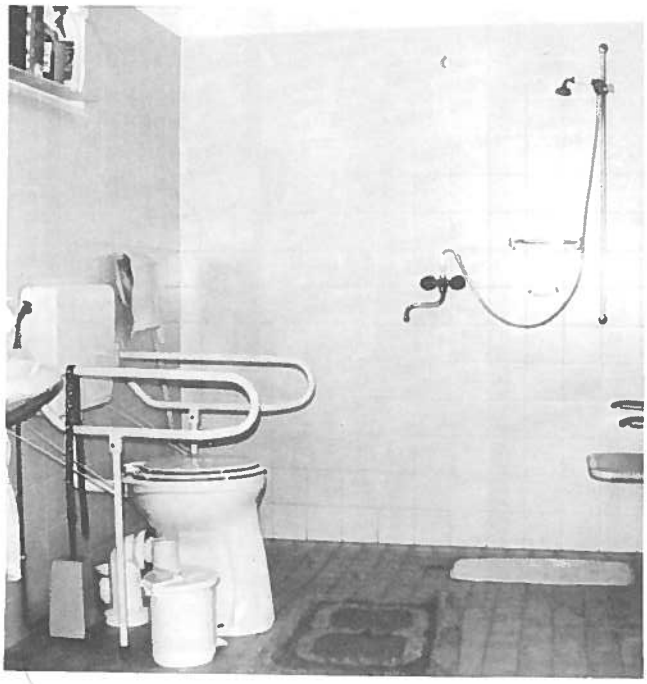

La visite de maisons bâties selon ces principes mit en évidence une autre des raisons qui expliquent pourquoi le rôle de pionnier joué par la Hollande n'est pas dû au hasard: non seulement les conditions topographiques sont idéales (tout est plat), mais les exigences en matière de construction et le niveau de celle-ci sont moins élevés qu'en Suisse: on n'installe par exemple "que" des douches, les baignoires sont passées de mode, les cuisines sont équipées de façon plus simple, mais, en revanche, les surfaces d'habitation sont généralement plus grandes. En outre, les Hollandais me semblent être des gens peu compliqués. Tous ces facteurs réunis ne peuvent que faciliter l'application du principe d'adaptabilité.

Sous réserve d'erreur de notre part, un appartement standard pour personnes âgées ne comporte pas moins de trois pièces. Toutefois l'une d'entre elles est souvent très petite et ne semble destinée qu'à accueillir des visiteurs pour une courte période. Il faut mentionner à ce propos que le système SPITEX (encore un mot à la mode!) est très répandu (soins à domicile). Cette minuscule chambre d'amis n'en est pas la seule preuve: les portes coulissantes en verre entre salle de séjour et chambre à coucher témoignent aussi de la volonté de ne pas isoler complètement les personnes alitées.

Exemple d'appartement pour personnes âgées (adaptable)

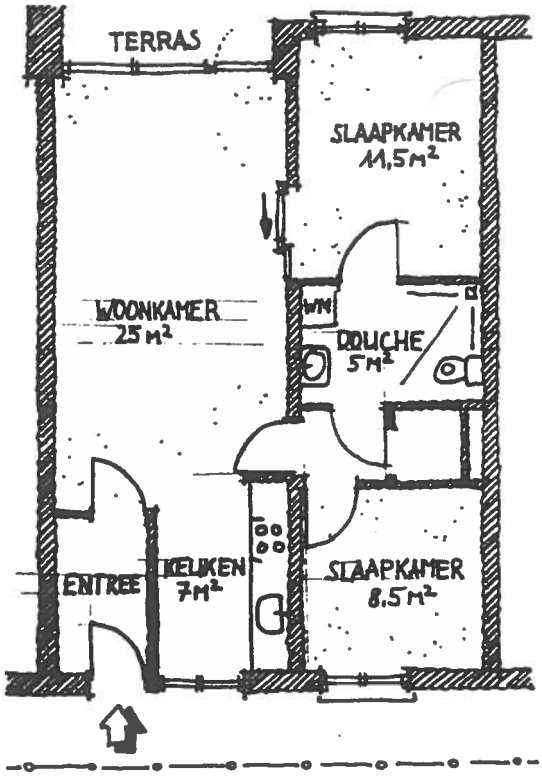

De retour à Nunspeet, nous étions pour la plupart enthousiasmés par l'expérience néerlandaise. Les Danois affirmaient quant à eux qu'ils pratiquaient depuis longtemps la construction adaptable (cf. encadré). La réunion plénière du dernier jour souligna combien il était nécessaire de prendre des initiatives et recommanda à la commission de la CEE de créer un groupe de travail formé d'experts. Les débats se conclurent sur l'espoir que l'habitat adaptable devienne une réalité européenne car, comme le fit remarquer le directeur de la NWR,"les belles phrases ne donnent pas de toit!" Si cet espoir était le seul critère d'adhésion, la Suisse serait déjà membre de la Communauté...

NWR
AANPASBAAR BOUWEN

Recommandations de la NWR pour les logements adaptés en Hollande (extrait)

a) Pour les visiteurs

- Portes d'entrée, portes de palier des immeubles et portes intérieures: embrasure de 85cm au minimum
- Seuils intérieurs de 20mm au maximum
- Ascenseur obligatoire si l'appartement est à plus de 3 mètres au-dessus de l'accès de l'immeuble
- Un WC approprié/adaptable
- Diverses prescriptions sur les dimensions minimales devant l'ascenseur et le bloc-cuisine, dans les passages,les zones de séjour et de circulation.

b) Pour les utilisateurs

- Hauteur libre des portes 210cm
- Escaliers sûrs
- Vérification du plan au moyen de plans types d'aménagement mobilier

c) Adaptabilité

- Escaliers permettant l'installation d'un monte-escalier
- Chambres à coucher de 405 x 270cm au moins avec possibilité d'élargir jusqu'à 300cm
- Dimensions de la salle de bains pouvant être portées à 215 x 215cm
- Possibilité de fixer solidement des poignées sur les murs et les cloisons.

France

La centralisation a aussi des avantages comme on peut le voir en France: un simple décret (cf. fac-similé) suffit pour être suivi d'effet dans tout le pays. Et si l'on en croit les explications des délégués français au symposium de Nunspeet, des résultats concrets se manifesteront peu à peu. C'est du reste ce que M. Grosbois, architecte parisien, a confirmé lors de la rencontre des conseillers en construction qui s'est tenue récemment à Genève.

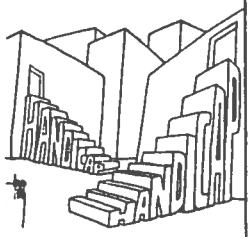

DÉCRET N° 80-637 DU 4 AOUT 1980

1.1.3. Adaptabilité de tous les logements situés à rez-de-chaussée et en étage desservis par ascenseurs

Article 3 (suite).

Les logements situés dans ces bâtiments, au rez-de-chaussée et aux étages desservis par ascenseur, doivent être adaptables par des travaux simples aux besoins particuliers des personnes handicapées circulant en fauteuil roulant de façon à leur permettre au moins l'utilisation de la cuisine ou d'une partie du studio aménagée en cuisine, du séjour, d'une chambre ou d'une partie du studio aménagée en chambre, d'un cabinet d'aisance et d'une salle d'eau (art. R. 111-18-1 du C.C.H.).

ARRÊTÉ D'APPLICATION DU 24 DÉCEMBRE 1980

Article 5.

Les logements situés au rez-de-chaussée et aux étages desservis par ascenseur sont dits adaptables par des travaux simples aux besoins particuliers des personnes handicapées circulant en fauteuil roulant lorsque, après exécution de travaux ne touchant ni aux structures ni aux gaines et réseaux communs des bâtiments et ne diminuant pas le nombre des pièces principales, ils peuvent satisfaire aux exigences suivantes au moins :

Cuisine : largeur de passage de 1,50 m entre les divers appareils ménagers prévisibles, les meubles et les cloisons ;

Chambre : espace de rotation du fauteuil roulant de 1,50 m de diamètre et largeur de passage de 0,90 m sur trois côtés d'un lit à deux places, dans une chambre ;

Cabinet d'aisance : emplacement de 0,80 m sur 1,30 m accessible au fauteuil roulant, situé à côté ou devant la cuvette en dehors du débattement de la porte, dans un local indépendant ou dans la salle de bains ;

Salle d'eau : espace de rotation du fauteuil roulant de 1,50 m de diamètre entre les appareils sanitaires et en dehors du débattement de la porte.

Danemark

C'est le ministère de la construction qui, au Danemark, réglemente par voie de circulaires la construction adaptée aux handicapés. Un décret de 1982 (BR82) englobe les immeubles d'habitation, les édifices fréquentés par le public et les lieux de travail et précise les mesures pouvant les rendre accessibles aux handicapés. Son domaine d'application, ainsi que ses dispositions, sont comparables à notre norme CRB "Construction adaptée aux personnes handicapées". En 1985, est publié un nouveau décret (BR85) qui contient des prescriptions pour les maisons de petite taille (villas individuelles, bungalows, rangées de maisonnettes). Les dispositions et recommandations dont nous donnons des extraits ci-après, tout en se basant sur le décret précédent, partent explicitement du principe que, lors de la construction, les demandes auxquelles il faudra répondre plus tard pour satisfaire aux besoins d'une personne handicapée ou âgée, ne sont pas encore connues. Ces bâtiments doivent par conséquent permettre des transformations ultérieures, donc être adaptables.

Extraits des recommandations:

Accès: chemins plans, courts, faciles à nettoyer en automne et en hiver, bien éclairés, revêtement dur

- pas de marches jusqu'à l'entrée déclivité des rampes 5% au maximum
- chemins d'accès assez larges pour que des voitures puissent arriver jusqu'à la porte en cas de besoin
- bordures et revêtements tels qu'ils permettent aux handicapés de la vue de s'orienter
- zone d'entrée et aire de parc aussi proches que possible, éventuellement réunies à l'abri d'un toit

Zone d'entrée: pour qu'un handicapé de la marche puisse ouvrir la porte, les dispositions suivantes s'imposent:
- surface plane de 150 x 150 cm devant la porte, espace suffisant des deux côtés pour l'ouvrir et la fermer
- embrasure des portes d'entrée de 95 cm au moins
- seuils ne dépassant pas 25 mm

Plan de l'appartement: pas de différence de niveau à l'intérieur (ou compensée par une rampe en pente douce), pas de gêne entre les passages et les aires de travail ou de séjour,
- largeur des passages d'au moins 120 cm
- dans les immeubles, une toilette convenant aux handicapés sera prévue à chaque étage.

Portes: disposition, construction, mode d'ouverture doivent être étudiés avec le plus grand soin,
- au moins une porte de 90 cm de large pour accéder à la cuisine, la salle de séjour, les chambres et la salle de bain (de préférence toutes semblables)

Eléments de commande: accessibles et faciles à manipuler (interrupteurs, prises, robinets, fusibles, poignées de porte et de fenêtre, manettes du chauffage, etc..)

Escaliers: la disposition parfaite des escaliers inévitables est particulièrement importante pour les personnes à mobilité diminuée, notamment:
- volée droite d'au moins 80 cm de large
- largeur des marches 25 cm min. hauteur 18 cm max. (2 hauteurs plus une largeur = 63 cm)
- main-courante des deux côtés

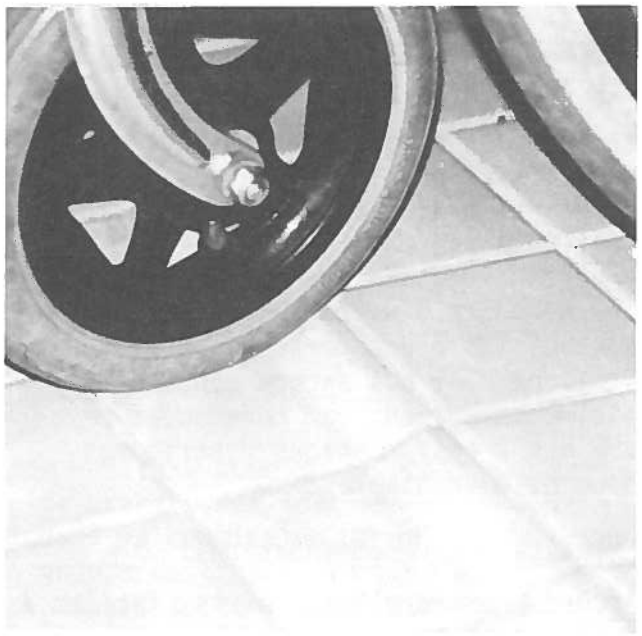

CHOISI AU HASARD

Détail d'une bonne solution de douche sans rebord. Vu dans un immeuble aux Pays-Bas.
L'entreprise Laufen Ostara fabrique des plaques de céramique semblables (modèle: Modul Formstücksystem).

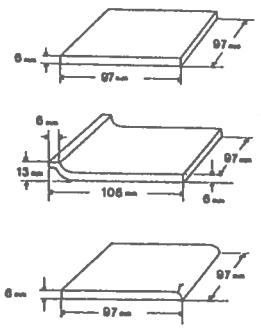

Relations publiques

Construction adaptée en Suisse - Comment s'y retrouver ?

Kafkaïen!

On connaît le cas de cet homme qui, devant résoudre un problème pour son fils handicapé, passa toute sa journée à téléphoner à divers services et associations de handicapés - sans résultat! Tous voulaient l'aider, personne n'en avait la compétence...

Transparence des structures

La situation n'est pas plus claire en ce qui concerne la construction sans barrières architecturales. Bien peu savent qui est responsable, et de quoi. C'est pour cette raison que le Centre suisse invita le 5 juin dernier, au buffet de la gare de Zurich, 38 organisations de handicapés et de personnes âgées à une première réunion d'information sur la "construction adaptée en Suisse". Ce colloque avait pour but de faire connaître les structures existantes et d'étudier ce qui pourrait être amélioré. Douze personnes (sur 38) répondirent à notre invitation et ce fut précisément ceux qui réclamaient la "transparence des structures" avec le plus de véhémence qui brillèrent par leur absence!

Le Centre suisse n'est pas un service de consultation

Lors de cette réunion il fallut corriger une nouvelle fois un malentendu que nous connaissons bien! Le Centre n'est pas un service de consultation, mais un bureau technique qui traite les informations et les transforme en documentation pour la construction adaptée. Il transmet ses connaissances à ceux qui les concrétiseront, ce qui implique tout un travail de relations publiques. Il ne donne toutefois de conseils que là où n'existe (encore) aucun service de consultation, ou lorsque le conseiller ne peut résoudre seul les problèmes. Dans les autres cas, les tâches de consultation sont du seul ressort des services régionaux.

Groupes d'influence pour les cas où...

La création de "groupes de pression" fut également abordée. Il serait évidemment souhaitable que les conseillers régionaux en aient toujours un à leurs côtés, car le succès ou l'échec de la construction sans barrières architecturales dépend largement de l'existence de tels groupes. Ils peuvent par exemple exercer une influence sur la révision des lois sur la construction, ou veiller à ce que les dispositions qu'elles contiennent en matière de construction adaptée soient effectivement appliquées. Et si ce n'est pas le cas, ils peuvent intervenir. Les membres de ces groupes doivent aussi savoir répondre du tac au tac. Comme celui qui rétorqua un jour à un homme politique peu convaincu de la nécessité de construire "adapté", cela coûte cher et ne sert pas souvent: "Nous avons aussi une armée qui nous coûte cher et depuis 1799 elle n'a pas servi. Les deux sont "pour le cas où..."

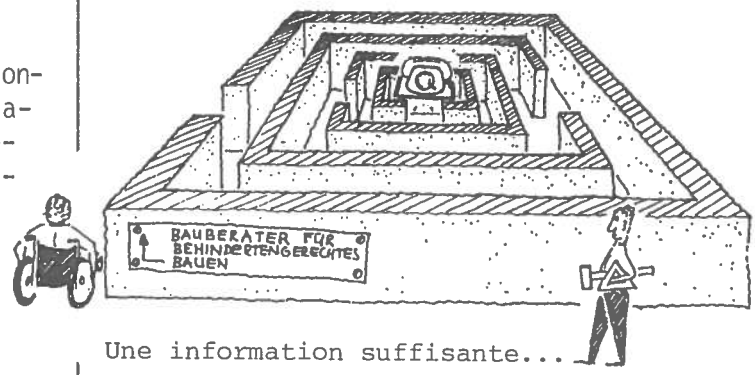

Une information suffisante... et les ramparts s'écroulent

Création de nouveaux services de consultation en construction

La création de nouveaux services fut par conséquent l'un des sujets traités lors de notre colloque. C'est surtout en Suisse romande que la situation paraît peu claire et les commissions ne sont toujours pas convaincues de l'impérieuse nécessité d'engager des professionnels du bâtiment, de préférence des architectes, pour s'occuper de ces services de consultation. Mais ils ne travaillent naturellement pas pour rien, ce qui est bien normal, l'époque de Florence Nightingale étant révolue!

Mais certains cantons de Suisse alémanique sont encore dépourvus, eux aussi, de services de consultation en construction. Ce sont là des lacunes que des organisations de handicapés ayant le sens de l'initiative pourraient combler. Le Centre suisse ne peut donner aucun "ordre" dans ce domaine, mais peut apporter son aide et son expérience. Les modèles de Lucerne et de Berne se sont avérés les plus adéquats. Ces deux services de consultation sont gérés par une association où sont représentés les organisations locales de handicapés.

L'envoi des chablons se poursuit

Les bureaux d'architectes de six cantons (AG,SO,GR,SH,OW,NW) recevront avant la fin de l'année le chablon "Faites des plans sans barrières architecturales". Il est parrainé par les banques cantonales et vous sera donc adressé, comme d'habitude, gratuitement. Le nombre des cantons dans lesquels ces chablons auront été envoyés s'élèvera ainsi à 12. En Suisse alémanique, il manque encore neuf cantons: SG,TG,UR,SZ,BE,GL,ZG,AI,AR et, en Suisse romande, seul Genève a été servi.

Afin d'assouplir les délais de livraison le Centre a commandé en réserve 2.000 chablons "neutres" qui seront disponibles à partir de décembre. L'adresse des services de consultation et le nom des sponsors pourront y être ensuite apposés quand il le faudra.

"HA NDI C APS"

(Un film sur la construction adaptée)

Ni mélo, ni sermon

"Handicaps" (Behinderungen en allemand) n'est pas un film sur les handicapés. Il ne fait appel ni à "notre conscience" ni à "notre compréhension pour les invalides". Il ne titille pas nos glandes lacrymales et ne lorgne pas non plus du côté des âmes généreuses. Le truc usé: "cela-pourrait-aussi-vous-arriver" n'est pas de service, non plus que la glorification de l'entraide. Et on chercherait en vain le fameux "enrichissement par la souffrance". Ni plainte contre l'injustice du sort, ni appel à la pitié. Il n'est pas demandé de compatir, mais de réfléchir. Et surtout d'agir.

Pas encore évident pour les architectes

Le film demande aux maîtres d'oeuvre, aux pouvoirs publics, aux architectes,de bâtir tout simplement de telle manière que les handicapés ne soient pas davantage handicapés. Il ne fait pas de sermon moralisateur, mais raconte une histoire dans laquelle plus d'un architecte se reconnaîtra.

L'histoire

Thomas Berger postule un emploi dans le bureau d'architectes Keller. Le premier entretien ne se déroule pas très bien, car Berger est invalide et astreint au fauteuil roulant. Mais son assurance en impose et il obtient le poste de directeur de projet.Il apporte des idées nouvelles, comme celle notamment de bâtir des logements adaptables plutôt que des foyers de handicapés.

Il projette, sous forme de coopérative, des logements qui, tous, sont adaptés aux handicapés, et pas seulement les habituels deux ou trois petits appartements (dans le meilleur des cas). Les frais de construction ne sont pas plus élevés et, en passant, Thomas Berger montre à ses collègues que l'architecture adaptée aux personnes handicapées peut aussi être belle. Mais Keller, le patron, demeure sceptique... Et ce n'est qu'à la fin du

film que l'on saura si les idées de Berger ont rencontré un écho favorable auprès des membres de la coopérative.

Acteur principal paraplégique

Les deux principaux interprètes ont une relation personnelle étroite avec les thèmes de la construction et de l'invalidité. Daniel Widmer, qui tient le rôle de l'architecte Berger, est lui-même astreint au fauteuil roulant depuis une chute qu'il fit d'un échafaudage (il exerçait un métier du bâtiment). Paul Lohr, comédien professionnel, joue le rôle de Keller, le patron du bureau d'architectes. Sa femme est en fauteuil roulant...

Financé par des sponsors

Le film, tourné par la société CONDOR PRODUCTIONS SA, s'inscrit dans un programme RP à long terme, financé par les sponsors et grâce auquel le Centre veut promouvoir la construction adaptée aux handicapés dans tout le pays. Cela suppose naturellement la synchronisation du film en français et en italien. Et la recherche des fonds nécessaires! En Suisse romande, les commissions pourraient s'en occuper et, au Tessin, nous ne doutons pas que la F.T.I.A. prenne les choses en mains: elle a déjà souvent prouvé son dynamisme.

Le budget de 200.000 fr. nécessaire au tournage a été assuré par des institutions, des fondations et des sponsors, parmi lesquels des sociétés immobilières, banques, assurances, syndicats ainsi qu'une association d'architectes.

Vidéo cassettes

Le Centre suisse veut présenter ce film lors de rencontres et séminaires d'architectes et de maîtres d'oeuvre. En outre, il enverra des cassettes vidéo à toutes les écoles formant aux métiers du bâtiment (EPF, ETS et écoles professionnelles. On peut se procurer ces cassettes au Centre suisse, au prix de 35 francs (VHS, couleur, 27 minutes).

Les handicapés et le marché de l'immobilier

Colloque organisé par le Centre suisse et la "Neue Zürcher Zeitung"

Le Centre suisse a organisé avec la Neue Zürcher Zeitung une journée d'étude sur le thème de la construction adaptée, Ce colloque, intitulé "Handicaps et marché de l'immobilier" s'est tenu le 29 novembre dernier à l'hôtel Zürich, dans la métropole des bords de la Limmat. Il s'adressait surtout aux représentants du marché de l'immobilier et, pour répondre aux questions que peut se poser ce groupe cible, ce furent surtout les aspects économiques de la construction sans barrières architecturales qui furent abordés.

La vérité sur les coûts supplémentaires

Le Dr J. Kesselring, de la Clinique de rééducation de Valens, fut d'emblée au coeur du problème avec son exposé "Une médecine d'avant-garde - une architecture à la traîne".

A l'exemple de son appartement, praticable en fauteuil roulant, M.V.Schulthess, docteur en droit, démontra qu'un logement peut être adapté sans coûts supplémentaires.

La condition adaptée est également une condition essentielle pour le maintien à domicile lorsque l'hospitalisation n'est pas indispensable (Spitex). Wolfgang Nigg, membre du Conseil municipal de Zurich, traita ce sujet dans son exposé "Spitex et habitat - une symbiose".

Pour terminer, Joe A. Manser présenta les prestations offertes par le Centre suisse en matière de construction adaptée.

3e attribution de distinctions aux édifices adaptés aux handicapés

76 bâtiments primés

Pour la 3e fois la Fédération suisse pour l'intégration des handicapés (FSIH) a attribué des distinctions à des bâtiments adaptés. Sur les 119 dossiers qui lui furent soumis, le jury, à l'issue de huit séances, en prima 76 sans restriction et 11 en partie seulement. Cette fois encore, un représentant du Centre faisait partie du jury.

La distinction complète, avec plaquette et certificat, ne fut attribuée par le jury qu'aux bâtiments répondant aux exigences de la Norme SN 521 500 "Mesures à prendre dans la construction en faveur des infirmes moteurs" (1974). Quelques entorses à la règle furent toutefois tolérées par le jury qui accorda des "circonstances atténuantes" lorsqu'il s'agissait de bâtiments historiques. En revanche, les établissements médico-sociaux, les foyers et les ateliers protégés furent jugés plus sévèrement.

Les constructions qui ne respectaient la norme que partiellement reçurent le certificat mais pas la plaquette.

Mobiliser la presse

Il n'y eut pas de cérémonie de remise des récompenses, mais la presse régionale reçut une documentation complète contenant également les adresses des services régionaux de consultation en construction et des groupes de travail. Les conseillers et les membres de ces groupes peuvent agir à leur tour et inciter les journalistes à en parler dans la presse locale. Le compte rendu illustré de ce concours est paru fin novembre dans le "Schweizer Ingenieur und Architect".

Indications techniques

Plaques en relief GESIG

Informations tactiles près des feux de signalisation

Par suite de la densité accrue de la circulation, surtout dans les villes, il devient de plus en plus difficile aux aveugles et malvoyants de traverser la chaussée seuls et en toute sécurité.

Aux abords des passages pour piétons et dans les gares, les signaux acoustiques accompagnés d'informations tactiles contribuent considérablement à la sécurité de ces personnes handicapées et sont indispensables, dans de nombreux cas, pour pouvoir traverser la rue.

L'un des systèmes employés est particulièrement efficace: ce sont les plaques en relief de 40 cm de GESIG, disposées sur les trottoirs et/ou les îlots de sécurité.

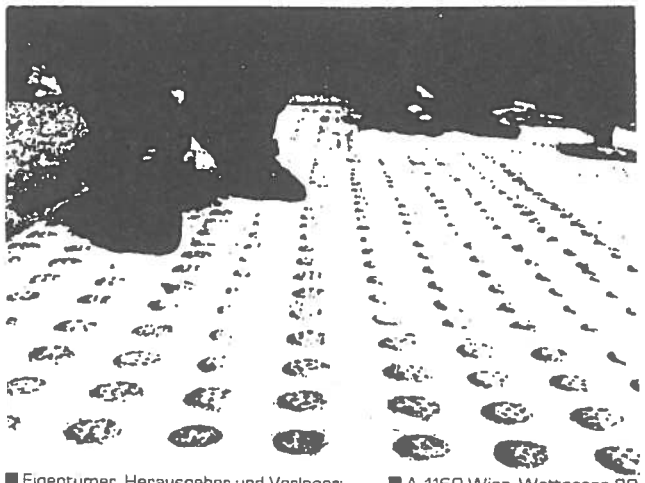

■ Eigentümer, Herausgeber und Verleger: GESIG, Gesellschaft für Signalanlagen, Gesellschaft m.b.H. ■ A-1160 Wien, Wattgasse 20, Tel. (0222) 465206.

Grâce à cette structure spéciale du sol reconnaissable à l'aide d'une canne ou avec les pieds, les aveugles et malvoyants peuvent trouver plus facilement l'emplacement des feux, équipés de signaux acoustiques.

Ce dispositif de guidage pour les feux de signalisation à l'intention des handicapés de la vue, a été mis au point par des spécialistes venus de Suisse, de RFA et d'Autriche et réunis en juin 1987 au symposium "Auxiliaires techniques pour aveugles et malvoyants" à Bad Liebenzell, en Allemagne de l'Ouest.

Matériel pour la construction adaptée aux handicapés et aux personnes âgées

Adressez-vous au Centre!

Vous trouverez dans la documentation du Centre des informations sur les éléments, les produits et les matériaux de presque tous les domaines de la construction adaptée aux handicapés et aux personnes âgées (sauf moyens auxiliaires). Cette documentation répond largement aux besoins spécifiques de ces groupes et vous fournira des informations sur:

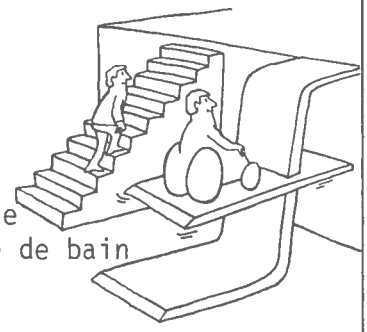

Accessoires de douche
Accessoires de salle de bain
Accessoires de WC
Armoires à glace
Ascenseurs
Baignoires
Baignoires avec dispositif de levage
Commandes électriques pour les portes
Commandes électriques pour volets roulants
Cuisines (appareils)
Cuisines (meubles)
Elévateurs à ancrage fixe
Fenêtres et volets rabattants
Installations téléphoniques
Interrupteurs
Lavabos
Lave-linge
Mains courantes
Marches d'accès aux piscines
Marches d'escalier (bords)
Meubles
Monte-escalier
- avec plateforme pour fauteuil roulant
- avec système de suspension pour fauteuil roulant
- avec siège pour handicapés de la marche
- avec simple plateforme

Plateforme élévatrice
Portes et fermetures
Profils
Rampes

Revêtement du sol des locaux sanitaires
Robinetterie
Sas d'entrée
Sèche-linge
Serrures et poignées
Supports et barres d'appui
Tapis d'escalier
Télécommandes
Toilettes (fixes et mobiles)

Le guide nouveau est arrivé

La guerre froide est finie...

Il y a seulement un an toute coopération semblait impossible entre l'Association suisse des invalides et le Centre suisse. Celui-ci fut même menacé d'avoir à subir les "conséquences" de sa témérité s'il osait publier le classeur "Construction adaptée aux handicapés" sans l'autorisation de certains représentants officiels des handicapés. Le Centre passa outre, et en fut dûment "puni": sa suggestion d'envoyer les 10.000 Normes SN 521 500 en même temps que ses 10.000 classeurs, afin d'économiser l'argent des bienfaiteurs, fut repoussée. Mais tout cela appartient maintenant au passé.

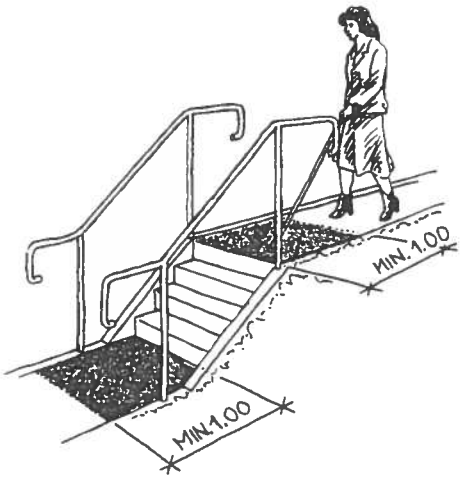

Le nouveau guide est l'oeuvre commune du Centre, de l'ASI et de l'Office fédéral du logement. La participation du Centre à la publication s'est élevée à 10.000 fr. et l'ASI s'est chargée de l'expédition. Tout comme la norme et le classeur, le guide a été adressé à tous les bureaux d'architectes et à toutes les communes de Suisse. Tout est bien qui finit bien.

Le guide remplace le "livret bleu"

Le célèbre prédécesseur du guide, le petit livret bleu, apprécié par tant de ses utilisateurs, a fini son service. Plusieurs des indications qu'il contient sont dépassées et il vaut mieux ne plus l'employer.

Le nouveau guide "Construction adaptée aux handicapés" se fonde sur la norme SN 521 500 de la CRB qui porte le même titre. Les normes paraissent souvent très arides et impersonnelles, mais ce guide publié en deux couleurs et accompagné de commentaires et d'explications, est d'une lecture très agréable.

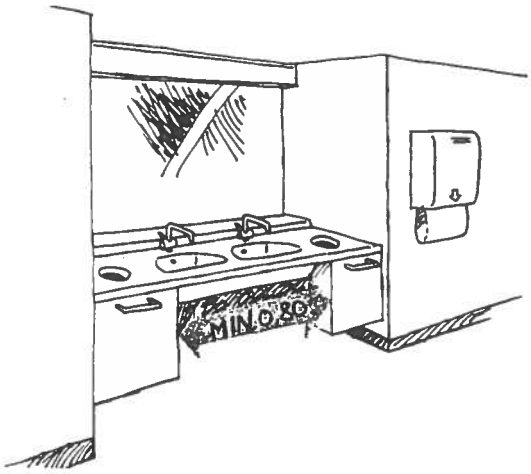

Lavabo avec espace libre sous la table de toilette (WC publics)

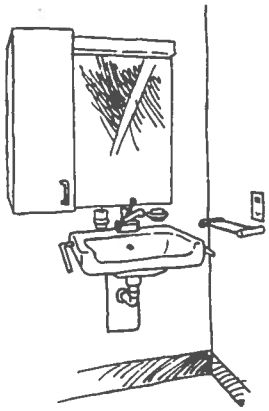

Disposition miroir et armoire (par ex. pour un hôtel)

La documentation ne manque pas

On dispose aujourd'hui d'une documentation abondante sur la construction sans obstacles architecturaux. On peut en outre s'informer et se renseigner presque partout. Pour les études de projets, le chablon du Centre "Faites des plans sans barrières architecturales" est une aide précieuse. Et l'on peut même obtenir auprès du Centre un film vidéo sur la construction adaptée. Mais la décision finale est toujours entre les mains des architectes et des maîtres d'oeuvre car, si l'on peut conduire les boeufs à l'abreuvoir, on ne peut les forcer à boire!

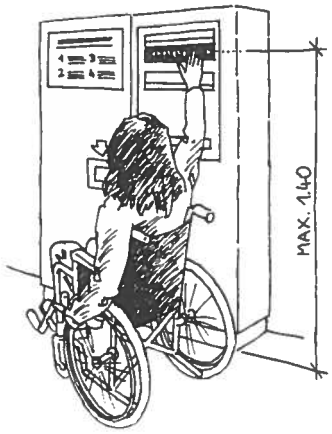

Diffusion du guide

Un exemplaire du nouveau guide est joint au présent Bulletin d'information. Vous pouvez en obtenir d'autres, à titre gratuit, auprès du

Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés
Neugasse 136
8005 Zurich

01/272 54 44

Vient de paraître

Francais

Offrir un meilleur service - une question d'aménagement et d'accueil! Association de développement touristique pour les personnes handicapées du Québec, Dépòt légal - Bibliothèque nationale du Quebec, ISBN 2-9800625-1-o

Loger une population vieillissante - guide et notes de conception, Conseil consultatif national sur le troisième âge, Immeuble Brooke Claxton, Ottawa (Ontario) K 1A OK 9 ISBN: 0-662-94495-X

L'accessibilite, support concret et symbolique de l'integration, Apports et Développement, Jesus SANCHEZ, Centre technique national, d'etudes et de recherches sur les handicaps et les inadaptations, 2, rue Auguste-Comte, F-92170 Vanves

Espagnol

Documentos technicos: Accesibilidad para personas con movilidad reducida, 1988, Sin barrenas barrenas para todos, 1988, Instituto Nacional de Servicios Sociales (Inserso) Maria de Guzman 52, 28003 Madrid

Anglais

"Manual" traffic provisions for people with a handicap, Ministry of Transport and Public Works, Road Safety Directorate (DVV), Kanaalweg 3, 2548 CC The Haque, Netherlands, ISBN: 90-369-15015

Site Planning and Design for the Elderly, Diane Y. Carstens ISBN: 0-442-21786-4

Services régionaux de consultation

Profil du conseiller en construction (homme ou femme)

Qualifications professionnelles

- pratiquer un métier lié à la construction (architecte ETS, dessinateur ou autre)
- posséder une expérience professionnelle aussi large que possible

Qualités personnelles

- être prêt à élargir ses connaissances
- faire preuve d'initiative et de responsabilité dans son travail
- avoir le sens de l'humain et une grande capacité de coopération
- pouvoir traiter avec les "clients" les plus divers (architectes, corps de métier du bâtiment, maîtres d'oeuvre, handicapés, services administratifs, membres des professions médico-sociales)
- être prêt à s'occuper de travaux de bureau
- avoir si possible une certaine connaissance des problèmes des handicapés

Tâches et responsabilités

Le poste à pourvoir est un

1. Centre de consultation pour
   - Les non-professionnels, c'est-à-dire les maîtres d'oeuvre (handicapés ou non)et leurs proches,auxquels on présente et explique les solutions les meilleures
   - Les concepteurs et les réalisateurs qui trouveront un interlocuteur compétent et du métier
   - Les pouvoirs publics qui pourront faire appel aux connaissances techniques du conseiller pour l'élaboration de la législation et sa mise en application
   - Le personnel du secteur social et médical (ergothérapeuthes, Spitex, conseillers en moyens auxiliaires, etc...) dont la collaboration est indispensable pour divers aménagements
2. Centre de contrôle: Le conseiller veille à ce que les demandes de permis de construire respectent les dispositions de la loi en matière de construction sans barrières architecturales
3. Centre de "pression": Le conseiller cherchera à convaincre les maîtres d'oeuvre, publics ou privés, les concepteurs, les responsables de la réalisation technique et les pouvoirs publics, de l'importance de la construction adaptée et présentera des recours lorsque la loi sur les constructions le permet.

..... en bref

Bateau de plaisance accessible aux handicapés

L'Institut allemand T.L.P.e.V. a exécuté en 1987 une remarquable étude de projet. Il s'agissait d'aménager un cotre de pêche en bateau de plaisance pouvant aussi abriter des conférences. Capable d'affronter la haute mer, il pourra accueillir tous les handicapés, quelle que soit la nature de leur infirmité. De nouvelles techniques et des solutions originales furent mises en oeuvre pour mener à bien la réalisation de ce projet, qui s'est poursuivie en 1988/89 dans un chantier de construction navale de Hambourg.

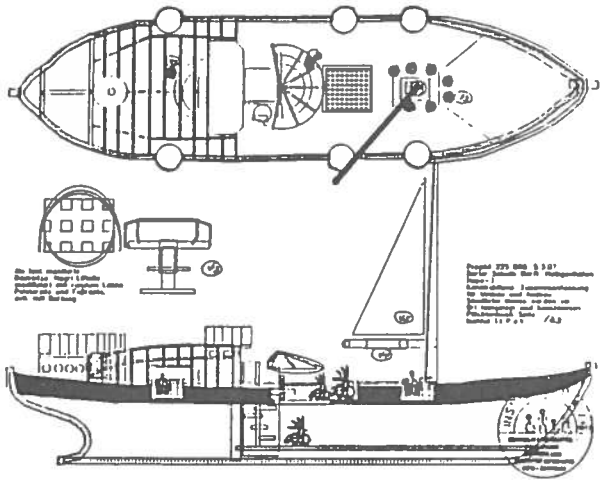

APPEL

L'Association pour la création de logements pour les invalides (VSWB) fut fondée en janvier 1982 par des handicapés dans le but de réaliser eux-mêmes de nouvelles formes d'habitat. La première qui vit le jour fut la Mooshuus à Moosseedorf/BE en novembre 1986. Elle est entièrement occupée et fonctionne très bien. La VSWB souhaite mettre en oeuvre un nouveau projet qui pourrait prendre l'une des formes suivantes:

- habitat en commun (avec encadrement)
- appartements individuels (protégés)
- logements du genre de Mooshuus
- formule combinant ces variantes.

Nous cherchons des handicapés que ce projet intéresserait et qui seraient prêts à y participer activement. La VSWB assumerait le rôle de promoteur et de conseiller et en assurerait le financement.

Prière d'écrire au

Secrétariat VSWB
Moosbühlstr. 31
3302 Moosseedorf

.....informations ASKIO de septembre 1989

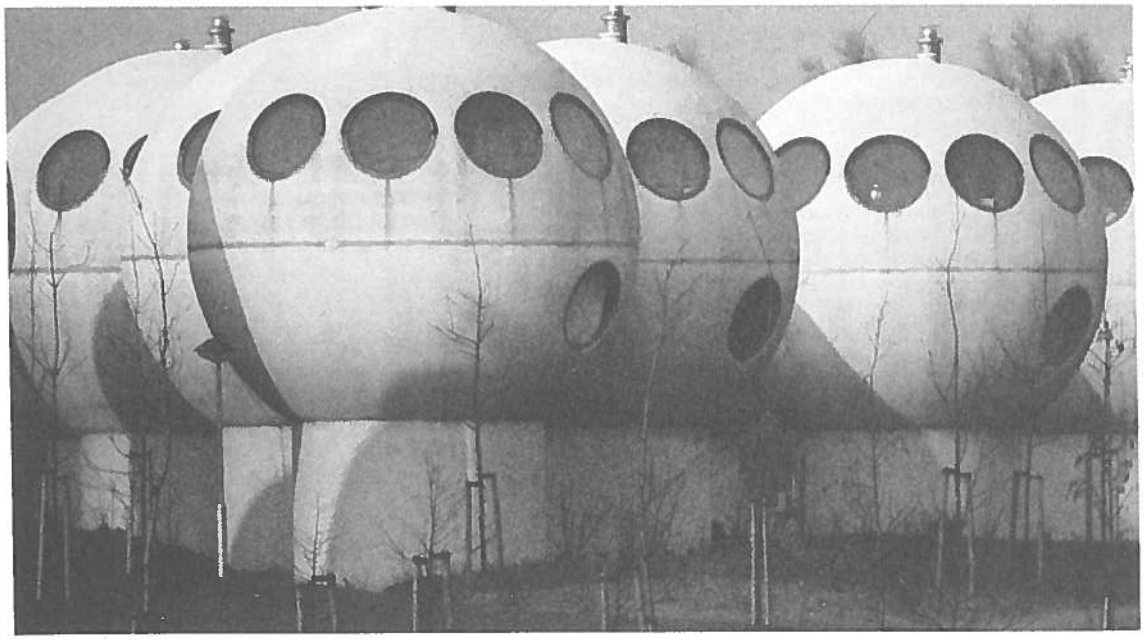

Design..
ou science
fiction?

Hertogenbosch
Pays Bas

Informationsbulletin der
Schweizerischen Fachstelle für behindertengerechtes Bauen
Neugasse 136 CH-8005 Zürich
Telefon 01/272 54 44 PC 80 - 46 16 - 2
Auflage dieser Ausgabe: 1150 Ex.(d) , 350 Ex.(f)
Erste 2 Exemplare gratis - weitere Exemplare Fr. 2.50/Ex.